



# COMMUNAUTE DE COMMUNES "PAYS DES VANS EN CEVENNES"

Envoyé en préfecture le 29/01/2025  
Reçu en préfecture le 29/01/2025  
Publié le Département : ARDECHE  
ID : 007-200039832-20250127-D\_2025\_1\_7-DE-

Canton : LES VANS

Préfecture de PRIVAS

## délibération : D\_2025\_1\_7

L' an deux mille vingt cinq, le lundi 27 janvier à 18 h 30, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle polyvalente - Mairie de Beaulieu, sous la présidence de Monsieur FOURNIER Joël, Le Président.

Nombre de délégués en exercice  
: 31

Date de convocation du : 21 Janvier 2025

Présents : 26

**Titulaires** : Monsieur ARAKELIAN Jean-Jacques, Madame CHALVET Catherine, Madame DESCHANELS Georgette, Monsieur LAGANIER Jean-Marie, Monsieur BORIE Jean-François, Monsieur ROGIER Jean-Paul, Madame BASTIDE Bérengère, Madame ESCHALIER Cathy, Monsieur FOURNIER Joël, Monsieur BRUYERE-ISNARD Thierry, Monsieur NOEL Daniel, Monsieur MANIFACIER Jean-Paul, Monsieur MICHEL Jean-Marc, Madame DOLADILLE Monique, Monsieur BALMELLE Robert, Monsieur ROUVEYROL Bernard, Madame LASSALAZ Françoise, Monsieur PELLET Fabien, Monsieur THIBON Pierre, Madame RAYNARD Christiane, Monsieur GADILHE Sébastien, Madame RIEU-FROMENTIN Françoise, Monsieur BONNET Franck, Madame FEUILLADE Delphine, Monsieur MANIFACIER Christian, Monsieur ROBERT Lionnel

Votants : 29

## Objet : Mise à jour du règlement intérieur de l'espace Coworking

### **Pouvoirs** :

Monsieur GARRIDO Jean-Manuel a donné pouvoir à Monsieur ROBERT Lionnel  
Monsieur THIBON HUBERT a donné pouvoir à Monsieur MICHEL Jean-Marc  
Monsieur LEGRAS Emmanuel a donné pouvoir à Monsieur THIBON Pierre

### **Absent(s)** :

**Excusé(s)** : Monsieur GARRIDO Jean-Manuel, Monsieur ROCHE Bruno, Monsieur THIBON HUBERT, Monsieur ALLAVENA Serge, Monsieur LEGRAS Emmanuel

**Secrétaire de Séance** : Monsieur Thierry BRUYERE-ISNARD

Le Président M. Joël Fournier rappelle que l'espace Coworking a été déplacé dans les locaux de France Services en Novembre 2023.

Suite au déménagement, la réservation s'effectuait directement dans les bureaux de la Communauté de communes du Pays des Vans en Cévennes et non plus par l'office de tourisme.

Depuis le 16 janvier 2025, les utilisateurs de l'espace Coworking ont la possibilité de réserver en ligne et payer via l'outil PAYFIP.

Il est nécessaire de mettre à jour les points suivants du règlement intérieur :

Précision sur l'adresse

- 6 avenue Ferdinand Nadal, 07140 Les Vans

Article 1 \_ Objet du règlement

- Le présent règlement intérieur vise à fixer les règles de mise à disposition et d'occupation de l'espace de Coworking, composé d'une salle de travail vitrée (5 places), d'un bureau de réunion fermé pour les appels téléphoniques et visio ainsi que d'une petite cuisine.

Article 3 \_ Détail des locaux et matériels mis à disposition

- La Communauté de communes met à disposition une boîte à clés pour permettre à l'utilisateur de gérer ses arrivées et départs. Ce trousseau est composé de trois clés, qui correspondent à chaque porte blindée numérotée de 1 à 3.

Article 6 - Conditions d'accès aux locaux :

- Les locaux sont accessibles uniquement après avoir effectué la réservation et le paiement sur le site internet de la Communauté de communes.

- Les portes 2 et 3 doivent être systématiquement refermées par le dernier utilisateur lorsqu'il quitte le bâtiment.  
Mode opératoire :

- Au moment de la réservation et du paiement sur le site internet <https://www.cdc-vansencevennes.fr/services-de-proximite-au-quotidien/espace-co-working/>, l'utilisateur recevra un mode d'emploi de l'espace Coworking dans lequel il pourra récupérer le code de la boîte à clés.

- Le paragraphe suivant serait à supprimer :

« Après utilisation de l'espace, les clés doivent impérativement être rapportées à la Communauté de communes soit à

l'accueil en jours et heures ouvrés, soit dans la boîte aux lettres de la Communauté de communes si le retour s'effectue en dehors des heures ouvrées. Si le trousseau de clé a été récupéré en week-end ou lors d'un jour férié, les clés dans ce cas, doivent être remises dans ce même boîtier toujours avec le même

**Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés, APPROUVE les modifications du règlement intérieur de l'espace de Coworking telles qu'indiquées ci-dessus, PREND NOTE de la mise en place d'un système de réservation et de paiement (Payfip) depuis le site internet de la Communauté de communes, qui permet aux utilisateurs d'avoir accès à l'espace de Coworking de manière autonome, en dehors des horaires d'ouverture de la collectivité, AUTORISE le Président à prendre toutes mesures utiles à l'application de cette décision.**

Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 0

Le Président, Joël FOURNIER

The image shows a blue ink signature of Joël Fournier written over a circular official seal. The seal features a central figure holding a staff and a banner, surrounded by the text 'COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DES VANS ET ENVIRONS' and '07140 LES VANS' at the bottom.

Emis le 27/01/2025, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le